

Rapport annuel avril 2014 - février 2015

Réseau pour une utilisation mesurée du sol

1. Fondation de l'association « Réseau pour une utilisation mesurée du sol »

La révision partielle de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) en tant que contre-projet indirect à l'Initiative pour le paysage a été adoptée le 3 mars 2013 par 62.9 % des votes grâce au référendum de l'Union suisse des arts et métiers (USAM). Le 19 juin 2013, le comité de l'association « Oui à l'Initiative pour le paysage » a proposé à l'assemblée générale (AG) de l'association de créer une structure qui lui succéderait en expliquant pourquoi l'aménagement du territoire est un sujet qui ne doit pas être négligé et doit continuer à être suivi par une large alliance. L'association Oui à l'Initiative pour le paysage s'est dissoute sur décision de ses membres lors de cette AG de juin 2013 et ses anciens membres ont confirmé leur intérêt pour une structure de succession.

Le 27 août 2013, 11 membres ont officiellement fondé l'association « Réseau pour une utilisation mesurée du sol » « *L'association s'engage pour une planification du territoire qui économise les ressources et pour une utilisation mesurée du sol en Suisse dans la perspective de la préservation de la diversité de ses fonctions à long terme. Ce réseau veut en particulier s'engager pour un aménagement du territoire qui ménage le sol et tient compte des besoins de la nature, de la société et de l'économie.* » Un comité a été constitué à cette fin avec l'Association des petits paysans, la Fondation suisse pour le paysage et Pro Natura. Pro Natura a en outre été élue à la présidence.

Suite à cela, le comité et Marcus Ulber de Pro Natura, et directeur par intérim, sont parvenus à trouver de nouveaux membres et partenaires.

Le poste de directeur du réseau a été attribué en octobre 2013. La fondation Troisième millénaire et Pro Natura ont ensuite signé le 7 novembre 2013 un accord sur la réalisation du Service pour une utilisation mesurée du sol. La fondation finance le service (poste de travail) et Pro Natura l'infrastructure (place de travail) pour une durée de cinq ans. Björn Schaub a été engagé comme directeur et il a commencé son travail le 1er avril 2014.

2. Instances

Assemblée générale (AG) du 03.07.2014

Les membres ont élu quatre autres organisations au comité qui compte ainsi sept membres : Pro Natura (présidence), Société suisse de podologie, Habitat durable suisse, Union suisse des paysans, Patrimoine suisse, Union suisse des petits et moyens paysans, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage. Les membres et partenaires ont pris connaissance des résultats de l'enquête réalisée par le service et soutiennent les résultats qui en découlent. Le comité les a ensuite utilisés comme base de définition des buts à long terme et pour élaborer le premier programme d'activité du réseau.

Paul Schneeberger, journaliste à la NZZ, a présenté ses réflexions rafraîchissantes d'observateur de longue date de l'aménagement du territoire en Suisse avec le slogan : « La Suisse est bâtie - rebâtissons-la ! Aménagement du territoire en Suisse - état de la situation et champs d'action ».

Séances de comité

15.04.2014 : Nouveau directeur - faire connaissance ; préparation de l'assemblée générale ; décision de consulter les membres et les partenaires sur l'élaboration des objectifs.

16.09.2014 : Nouveau comité - faire connaissance ; décision de se concentrer sur l'application de LAT 1 et mener une consultation sur LAT 2 en premier lieu parmi les organisations membres et partenaires ; début des discussions sur les objectifs principaux de l'association.

11.11.2014 : Décision sur les objectifs principaux et secondaires de l'association à l'attention de l'assemblée générale (voir annexe) ; renoncer à soutenir le projet d'initiative populaire des Jeunes Verts suisses « Arrêter le mitage du territoire ».

03.02.2015 : Adoption des indicateurs sur les objectifs secondaires de l'association ; préparation de l'assemblée générale.

Bureau

Le bureau, respectivement le directeur du réseau pour une utilisation mesurée du sol, a consacré une bonne partie du travail de l'année passée à la constitution et à l'élargissement de l'association. A l'avenir, le réseau se basera sur quatre thèmes principaux :

- Agrandissement du comité de quatre à sept membres ;
- Elaboration des objectifs de l'association en deux étapes. D'une part en faisant plus participer les 31 organisations membres et partenaires au moyen d'un questionnaire et d'une discussion sur les résultats de l'assemblée générale 2014. D'autre part en élaborant les objectifs principaux et secondaires du comité sur la base des résultats du questionnaire.
- Rédaction du programme d'activités 2015 qui se basera sur les objectifs fixés et sera proposé pour adoption à l'assemblée générale du 19 mars.
- Elargissement du réseau : En tant que membre, l'Association transports et environnement Suisse (ATE) et en tant que partenaire, le Parti écologiste suisse (PES, les Verts), alors qu'Alliance Patrimoine s'est retirée. Une collaboration a en outre été engagée avec sanu durabilitas (Fondation suisse pour le développement durable) sur le thème de « l'utilisation des sols et les systèmes financiers ».

3. Projets

1.1 Site internet : production d'un site internet avec fonction de carte de visite et un intranet pour l'archivage des documents de gestion de projets.

1.2 Année internationale du sol 2015 : engagement dans un travail de communication avec le public par exemple à travers les médias ou des débats pour placer nos propres messages sur une utilisation mesurée des sols.

- 2.1 Surveillance de l'application de la LAT : Définition d'objectifs pour l'application de la LAT dans les cantons, de critères d'évaluation des bons et des mauvais exemples et mesures d'application pour un éventuel engagement (consultations, débats parlementaires). Les cantons appliquent la première révision partielle de la LAT en adaptant leurs plans directeurs et en les soumettent à la Confédération pour approbation dans un délai de cinq ans. Dans le même délai, ils doivent créer les bases légales pour les redevances sur la plus-value et la promotion de la disponibilité de terrain à bâtir (réviser les lois sur les constructions et l'aménagement du territoire). Etat de la situation
- Consultation plan directeur : AG, BE, LU, SO.
 - Consultation lois sur les constructions et l'aménagement : AR, BE, FR, JU, SH, SG, SO.
- 2.4 2e révision de la LAT : Plateforme d'échange à l'intérieur du réseau pour les prises de position des membres et des partenaires (comité : focalisation sur l'application de la 1ère révision de la LAT, voir projet 2.1).
- 3.1 Travail politique : Soutien si possible aux consultations ou interventions utiles aux objectifs du réseau.
- La motion 12.4230 pour un centre de compétence national sol (2e conseil CEATE CE probablement le 19-20.01.2015 / plénière du CE ; éventuellement durant la session de printemps) Le réseau coordonne le travail politique des membres et partenaires pour soutenir la motion ; la BGS continue toutefois de conduire le travail de lobbying.
 - Supervision de la situation des initiatives populaires cantonales et fédérales en matière d'aménagement du territoire / terres agricoles.

Autres activités du bureau (extrait) :

- Le directeur du réseau a effectué les premières séances avec des membres et des partenaires p. ex. sur un modèle d'interpellation au niveau cantonal pour en savoir plus sur les intentions des différents Conseils d'Etat concernant l'application de la LAT cantonale (demande PES).
- Participation à des ateliers d'experts sur le thème de « l'utilisation des sols et les systèmes financiers » : discussion et évaluation d'instruments qui pilotent l'utilisation du sol dans le but de présenter en 2016 un rapport avec des recommandations de mesures (invitation sans durabilité).
- Evaluation et retour sur le projet d'une initiative populaire fédérale « Arrêter le mitage du territoire » dont le lancement a été décidé en décembre 2014 (demande de l'Association pour un habitat durable).
- Participation à l'atelier stratégique sur la 2e révision de la LAT (invitation de différents membres du réseau pour une utilisation mesurée du sol).

Bureau et Comité, le 3 février 2015

Objectifs

Réseau pour une utilisation mesurée du sol

Les trois objectifs principaux décrits plus en détail ci-dessous (1. - 3.) décrivent l'état souhaitable que le réseau pour une utilisation mesurée du sol veut atteindre d'ici 2019. Ce sont des objectifs dont le réseau peut influencer la réalisation.

On peut en déduire certains objectifs secondaires (p. ex. 1.1) smart (smart = spécifique, mesurable, attractif, réaliste, déterminé dans le temps). Les objectifs secondaires sont formulés de façon à décrire la situation qui devrait être atteinte dans un à cinq ans et que le réseau peut atteindre à lui seul.

Le programme d'activités annuel renseigne sur les points forts des objectifs. Le rapport annuel en fait le bilan.

1. Renforcement de la prise de conscience par le public de l'importance d'une gestion durable du sol.

Le Réseau pour une utilisation mesurée du sol contribue à maintenir la conscience élevée que le public a de la nécessité de gérer le sol de façon durable. Il promeut la prise de conscience de la problématique que le sol constitue la ressource non renouvelable la moins abondante de Suisse qui est détruite en tant que base indispensable à la vie par l'accroissement du mitage (constructions peu structurées sur de grandes surfaces) et la consommation croissante de terrain. Le maintien de zones bâties de qualité et la valorisation de zones bâties problématiques et sans identité y jouent un rôle essentiel.

Le Réseau pour une utilisation mesurée du sol a :

- 1.1 créé une carte de visite internet avec un intranet pour son propre usage,
- 1.2 participé de façon appropriée à l'Année internationale du sol 2015,
- 1.3 réuni des projets positifs et négatifs et s'est basé dessus pour critiquer ou féliciter l'aménagement du territoire des cantons et les communes,
- 1.4 thématiqué les facteurs d'utilisation du sol (p. ex. croissance ou systèmes financiers).

2. La nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire est appliquée dans le sens d'une utilisation économe du sol.

Le Réseau pour une utilisation mesurée du sol accompagne attentivement l'application de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) par l'intermédiaire des plans directeurs cantonaux et des lois sur l'aménagement et les constructions. Il crée des possibilités d'échanger sur les éléments essentiels de l'application de la LAT à l'intérieur du réseau et avec le public. Lorsque tous les membres sont du même avis, le réseau coordonne des mesures communes (politique, médias). Il anticipe la création de plateformes d'échange sur une prochaine révision de la LAT.

Le Réseau pour une utilisation mesurée du sol a :

- 2.1 établi un fichier actualisé en permanence sur l'état de l'application de la LAT dans les cantons et défini les critères et les objectifs du réseau qui permettent de comparer les modifications du contenu des plans directeurs et des lois sur l'aménagement et les constructions dans le but d'identifier rapidement les bons et moins bons objectifs d'application.
- 2.2 réuni les demandes de changement des membres et partenaires dans le cadre des consultations cantonales sur les plans directeurs et les lois sur l'aménagement et les constructions, et les a mis à disposition de tout le réseau.
- 2.3 établi un scénario du pire au cas où les projets cantonaux en matière de plans directeurs et de lois sur l'aménagement et les constructions (après la consultation, avant le débat dans le grand conseil respectif) ne correspondent pas aux objectifs du réseau, et clarifié quelles mesures le réseau ou ses membres et partenaires prennent pour atteindre leurs objectifs.
- 2.4 défini ses objectifs sur d'éventuelles autres révisions de la LAT et déterminé comment il peut les mesurer.

3. La consommation de sol est réduite et les zones à bâtir sont utilisées de façon qualitativement élevée.

Le Réseau pour une utilisation mesurée du sol s'engage pour un développement territorial durable en Suisse. Il contribue activement à une utilisation et à une conservation durable des paysages agricoles, et aussi à protéger les paysages naturels. La croissance des zones à bâtir doit être contenue, l'utilisation du sol réduite, le mitage du territoire et son fractionnement évités et des formes d'urbanisation durables promues à l'intérieur des zones à bâtir.

Le Réseau pour une utilisation mesurée du sol a :

- 3.1 soutenu ou même incité le travail politique (interventions, consultations) en faveur des objectifs du réseau.
- 3.2 identifié les facteurs d'influence pour une utilisation mesurée du sol et élaboré des propositions pour des mesures basées sur ces facteurs (par exemple des processus reconnus pour la densification et le développement urbain vers l'intérieur).
- 3.3 contacté des organisations économiques concernant les objectifs principaux du réseau et conclu des alliances hors du réseau.
- 3.4 soutenu ses membres et ses partenaires dans l'ancrage des objectifs principaux et secondaires auprès de ses membres et de leurs instances en demandant à son bureau de préparer des informations, des textes ou des présentations.